

Votre régime santé et prévoyance en chiffres en 2025

Synthèse du rapport sur les comptes - Exercice 2025 prevoyancepharma.com

Ce document présente la synthèse des comptes 2025 du régime santé et prévoyance des salariés de l'Industrie Pharmaceutique qui ont été approuvés par le comité paritaire de gestion en date du 27 mai et du 24 juin 2026.

Un régime de frais de santé et de prévoyance toujours en bonne santé financière grâce aux réserves constituées et aux produits financiers générés par les provisions.

Les taux de cotisations du régime RPC sont restés stables au 1^{er} janvier 2025 en santé comme en prévoyance (taux inchangés depuis l'exercice 2012) et ce malgré les évolutions réglementaires et conventionnelles qui augmentent les charges des compléments santé et notamment au titre de 2025, la hausse du tarif des consultations secteur 1 et OPTAM et la hausse du tarif des soins dentaires de 4 %. En prévoyance, le régime a compensé la baisse des Indemnités journalières de la Sécurité sociale liée à l'évolution des règles de plafonnement des IJSS.

En ce qui concerne le régime frais de santé, au 31 décembre 2025 le régime compte environ **71 000 salariés** et près de **64 000 ayants droit**.

Le ratio P/C (prestations / cotisations nettes) du régime RPC passe de 104,2 % en 2024 à 110,1 % en 2025, soit + 5,9 points.

La ratio P/C du RS se dégrade également de l'ordre de 5 points pour atteindre 99,3 % au titre de 2025 (94,7 % 2024). Il est rappelé que la cotisation du régime RS avait été augmentée de 20 % afin de prendre en compte la mise en place de la garantie implant (600 € dans la limite de 3 par an et par bénéficiaire).

Le compte santé 2025 reste déficitaire en 2025 avec une augmentation sensible de la perte.

Les réserves santé permettent de financer ce déficit et de limiter l'impact sur les cotisations. Au 31 décembre 2025, la réserve générale représente 28 % des cotisations hors HDS du régime de branche.

En ce qui concerne Prévoyance, au 31 décembre 2025 le régime couvre près de **72 000 salariés**.

Le résultat 2025 est globalement équilibré. Le déficit constaté sur le risque arrêt de travail est compensée par les bon résultats du risque décès et les produits financiers générés par les provisions qui permettent d'équilibrer le régime et d'alimenter les réserves.

Les réserves prévoyance représentent au 31 décembre 2025 environ 75 % des cotisations hors HDS, celle-ci permettant de faire face aux fluctuations de risques et aléas inhérents à la prévoyance.

Les actions du Haut degré de solidarité ont permis de financer des aides et d'alimenter le fonds collectif santé destiné à préfinancer une partie de la cotisation santé pour les anciens salariés dont le revenu de remplacement à la retraite est inférieur à 34 320 € par an.

Faits marquants 2025

► Le compte Prévoyance est à l'équilibre, mais avec une baisse significative de l'excédent (8,2 M€ à 0,22 M€) et le compte Santé se dégrade assez fortement (perte de -6,5 M€ contre un déficit de -2,4 M€ en 2024).

Les 2 régimes bénéficient toujours de réserves et de produits financiers qui permettent de piloter les 2 dispositifs de manière sereine.

► Suite à un appel d'offres courant 2025 et la mise en avant des avantages du régime de branche, une entreprise de 5 000 salariés a intégré le régime conventionnel à compter du 1^{er} janvier 2026.

Régime des salariés



Cotisations

68,05 M€ en prévoyance

68,15 M€ HT en santé

2,87 M€
pour le Haut degré de solidarité

Charges de prestations

72,62 M€ en prévoyance

69,61 M€ en santé

2,78 M€
pour le Haut degré de solidarité

Réserves

50,99 M€ en prévoyance

18,79 M€ en santé

817 groupes
d'entreprises adhérentes70 749 salariés en santé
dont

3 104 bénéficiaires de la portabilité

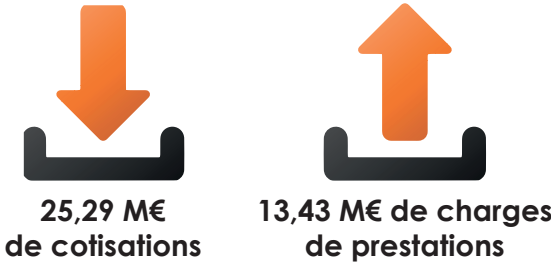
64 329 ayants droit de salarié

71 916 salariés en prévoyance

Les données présentées dans le document se réfèrent à l'exercice 2025 pour le régime professionnel conventionnel (RPC) et le régime supplémentaire (RS) des salariés de l'Industrie Pharmaceutique.

Régime prévoyance (décès - incapacité - invalidité)

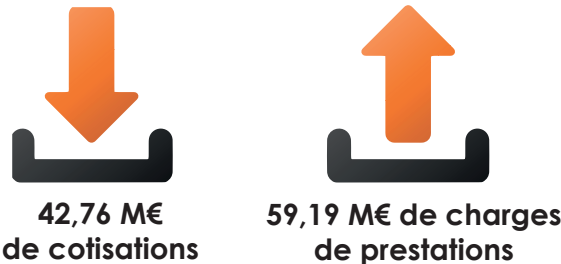
Décès



La couverture décès a permis de verser en 2025 :

- ▶ 110 capitaux décès dont 81 suite au décès d'un salarié, 29 suite au décès d'un conjoint ou d'un enfant ou d'un parent à charge
- ▶ Des rentes éducation réglées pour 89 enfants et 20 en attente de paiement
- ▶ Des rentes de conjoints pour 16 conjoints

Incapacité - invalidité



Au titre de l'arrêt de travail, étaient bénéficiaires de prestations au 31 décembre 2025 :

- ▶ 3 408 assurés au titre de l'incapacité temporaire ou de l'invalidité dont 1 262 au titre d'un arrêt de travail 2025

Comptes 2025

La garantie décès présente toujours un excédent, le régime se caractérisant par une fréquence décès au-dessous de la moyenne.

Après une année 2024 atypique, la garantie arrêt de travail affiche de nouveau un déficit en 2025. La charge de prestations est supérieure aux cotisations nettes de la garantie arrêt de travail, les produits financiers compensent partiellement le déficit.

Globalement, les résultats techniques et financiers sont tout juste à l'équilibre, avec un excédent de l'ordre de 220 K€.

Frais de gestion et d'assurance

Ils s'établissent à :

- Frais de cotisation : 4,50 % des cotisations nettes de taxes

Par ailleurs sont comptabilisés des :

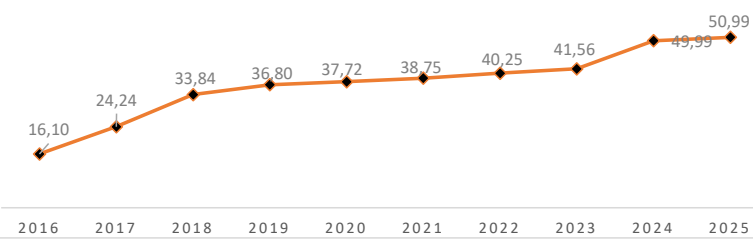
- Frais de versement des prestations périodiques de 3,00 % des prestations
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : 0,13 % des cotisations nettes de taxes

Compte prévoyance (RPC+RS) en M€	Décès	Incapacité - Invalidité	Total prévoyance
Cotisations (hors HDS)	25,29	42,76	68,05
Frais de gestion et d'assurance	- 1,17	- 3,69	- 4,86
Cotisations nettes de frais	24,11	39,07	63,19
Prestations versées	- 17,38	- 56,65	- 74,04
Provisions au 01/01	51,36	272,66	324,03
Provisions au 31/12	47,41	275,20	322,61
Charge de prestations	- 13,43	- 59,19	- 72,62
Produits financiers	1,48	8,17	9,65
Résultats technique et financier	12,16	-11,95	0,22

Au 31 décembre 2025, le régime prévoyance dispose de 50,99 M€ de réserves, soit 74,93 % des cotisations de l'année.

Réserves prévoyance	en M€
Réserves d'ouverture	49,99
Résultat de l'année	0,22
Produits financiers nets	0,88
Dotation à la marge de solvabilité	0,00
Frais d'honoraires et promotion du régime	- 0,09
Réserves prévoyance au 31/12/2025	50,99
en % des cotisations (hors HDS)	74,93 %

MONTANT DES RÉSERVES AU 31/12 (EN M€)

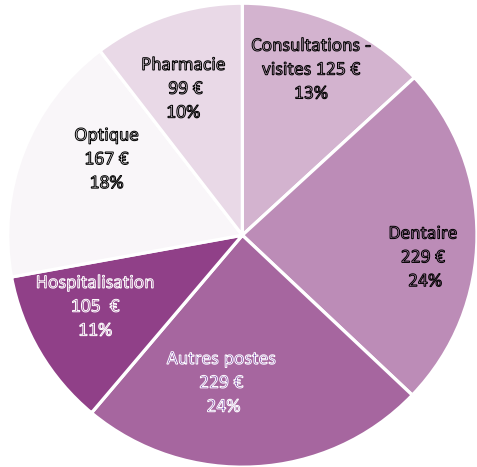


Régime santé (maladie - chirurgie - maternité) des salariés

Le remboursement moyen a évolué d'environ 6,2 % entre 2024 et 2025, 954 € en 2025 contre 898 € en 2024.

Le poids des remboursements par grand poste est relativement stable avec notamment les postes dentaires et optiques qui représentent toujours respectivement 24 % et 18 % environ des prestations santé. En revanche, la part des consultations et visites augmente de manière sensible et porte la majeure partie de l'augmentation des prestations santé.

Le poids des autres postes composés des analyses, radiologie, auxiliaires médicaux, appareillage, médecine douce et prothèses auditive représentent également près d'un quart des prestations.



En moyenne chaque assuré a bénéficié de :
954 € de remboursements sur l'année



616 € pour l'assuré
338 € pour les ayants droit à charge

68,15 M€
de
cotisations



69,61 M€
de
prestations



Les résultats 2025 des régimes santé affichent des P/C à hauteur de

- pour le RPC : 110,1 % avec une dégradation par rapport au P/C 2024 (104,2 %)
- pour le RS : 99,3 %, avec également une dérive sensible par rapport au P/C 2024 (94,7 %)

L'augmentation des prestations s'explique en particulier par :

- la hausse du tarif des consultations secteur 1 (entrée en vigueur fin 2024) ;
- la hausse du tarif des soins dentaires ;
- la libération du tiers payant partiel qui a créé une accélération des remboursements significative pour les postes de radiologie, les actes de spécialistes et certains auxiliaires médicaux

Compte santé (RPC+RS)	en M€
Cotisations HT	68,15
Frais de gestion et d'assurance	- 4,69
Cotisations nettes de frais	63,46
Prestations et variation provisions	- 69,61
Résultats techniques et financiers	- 6,15

Frais de gestion et d'assurance du RPC et RS

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

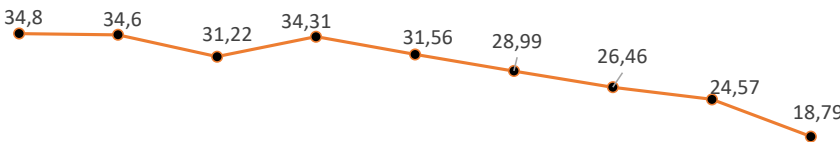
- Frais de cotisation : 6,40 % des cotisations nettes de taxes
- Frais de versements de prestations périodiques : 3,30 € par assuré
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : 0,13 % des cotisations nettes de taxes

soit au total 6,88 % des cotisations nettes de taxes

Au 31 décembre 2025, le régime dispose de 18,79 M€ de réserves, soit 28 % des cotisations HT de l'année.

Réserves santé	en M€
Réserves d'ouverture	24,57
Résultats de l'année	- 6,15
Produits financiers nets	0,37
Réserves santé au 31/12/2025	18,79
en % des cotisations HT (hors HDS)	28 %

Montant des réserves au 31/12



Haut degré de solidarité

Les cotisations HDS s'élèvent à près de 2,9 M€ en 2025.

Elles financent des aides (aides aux aidants, aides en cas de coup durs, actions de prévention ainsi que les nouveaux services Hospiway et C'Evidentia) et alimentent le fonds collectifs santé, qui s'élève à 38,3 M€ à fin 2025.

Le fonds collectif permet d'ali-

menter la réserve de couverture, lorsque qu'un salarié part en retraite et adhère au régime des anciens salariés.

Si le solde HDS est positif, il alimente le fonds social qui permet de verser des aides complémentaires sur l'étude de dossier. S'il est négatif, le déficit est financé par le fonds social dans la limite de son montant.

Compte HDS	en M€
Cotisations	2,87
Frais de gestion	- 0,13
Dotation au fonds collectif santé	- 2,44
Prévention et services	- 0,16
Aides (coups durs, aidant)	- 0,17
Variation de provisions	- 0,01
Dotation au fonds social	0,04
Produits financiers	0,00
Solde	0,00

Fonds collectif santé	en M€
Fonds au 01/01/2025	38,28
Alimentation du fonds collectif	2,44
Dotation à la réserve de couverture	- 3,53
Frais de gestion	- 0,08
Produits financiers	1,22
Fonds collectif santé au 31/12/2024	38,33

Fonds social	en M€
Fonds au 01/01/2025	1,20
Alimentation / Reprise du fonds par le HDS	- 0,04
Aides du fonds social	- 0,03
Variation de provisions	0,00
Produits financiers	0,04
Fonds social au 31/12/2024	1,17

Perspectives 2026 et 2027

Pour rappel, les cotisations santé et prévoyance ont été revues au 1er janvier 2026 à cotisations globales constantes, la cotisation santé a été majorée de 0,08 point sur la part exprimée en % du salaire tandis que la cotisation prévoyance a été réduite de 0,08 point sur les salaires.

Par ailleurs, il est à noter la mise en place du 100 % Santé pour les prothèses capillaires ainsi que pour les fauteuils roulants et, à compter du 1er juillet 2026, d'un nouveau dispositif handicap financé par le HDS.

Les couvertures prévoyance et santé sont maintenues pendant le congé de naissance mais le régime ne prévoit pas d'indemnité pour compléter les IJSS.

A compter du 1er janvier 2027,

- les cotisations Prévoyance restent inchangées.

- les cotisations Santé du RPC évolueront de la manière suivante :

Régime Général : 1,26 % du PMSS + 1,10 % des Tranches A et B (au lieu de 1,21 % du PMSS + 1,02 % des Tranches A et B)

Régime Alsace-Moselle : 0,69 % du PMSS + 0,61 % des Tranches A et B (au lieu de 0,67 % du PMSS + 0,56 % des Tranches A et B).

Les taux de cotisation du Régime Supplémentaire demeurent, quant à eux, inchangés.

Ce document d'information constitue la synthèse du rapport sur les comptes établi chaque année en application de l'article 15 de la Loi n°89-1009, dite «Loi Evin» et qui répond aux exigences de l'arrêté du 6 mai 2020 « précisant les modalités de communication par les organismes de protection sociale complémentaire des informations relatives aux frais de gestion au titre des garanties destinées au remboursement et à l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident ».

Le rapport complet est disponible sur l'espace entreprise APGIS ou sur prevoyancepharma.com



APGIS - Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale. SIREN N°304 217 904 - Siège social : 12 rue Massue - 94684 VINCENNES cedex - www.apgis.com



AXA France Vie Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE - AXA France IARD Société Anonyme au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE - Entreprises régies par le Code des assurances - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92 727 NANTERRE CEDEX

Précisions sur le contrat santé - frais médicaux au titre du RPC et RS*

« Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties. »

Il s'élève à 96,70 % au titre de l'exercice 2025.

« Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des frais de gestion. »

Il s'élève à 6,9 % au titre de l'exercice 2025.

« Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles. »

*conformément à l'arrêté du 6 mai 2020